

Volet B**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***22315976***Déposé
07-03-2022

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 09/03/2022 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0834143778

Nom(en entier) : **MARBRERIE DE SOIGNIES**

(en abrégé) :

Forme légale : Société à responsabilité limitée

Adresse complète du siège Chemin de l'Etoile 2
: 7060 Soignies**Objet de l'acte :** ASSEMBLEE GENERALE

L'an deux mil vingt-deux

Le sept mars

Devant le notaire associé Simon WETS résidant à Schaerbeek

En son étude, à Schaerbeek, boulevard Auguste Reyers, 41,

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "MARBRERIE DE SOIGNIES", dont le siège social est établi à Soignies (7060) chemin de l'Etoile, 2, inscrite au registre des personnes morales sous le numéro 0834.143.778 et immatriculée à la T.V.A. sous le numéro BE0834.143.778.

Constituée par acte reçu du notaire Simon Wets à Schaerbeek le 22 février 2011, publié aux annexes du moniteur belge le 11 mars suivant sous le numéro 11038700, modifié par acte du notaire Benjamin Wets à Schaerbeek le 14 juillet 2021, publié aux annexes du moniteur belge le 19 juillet suivant sous le numéro 21345097.

Après délibération sur les points à l'ordre du jour, l'assemblée adopte les résolutions suivantes :
PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée décide de modifier la date de l'assemblée générale ordinaire pour la fixer au 2ème mardi du mois de mars à 18 heures.

La prochaine assemblée générale aura donc lieu le mardi 8 mars 2023, à 18 heures.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de donner la mission au notaire soussigné d'établir et de signer la coordination des statuts, et d'assurer son dépôt au dossier de la société.

V. CLOTURE

Toutes les résolutions qui précèdent ont été votées successivement à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures.

VI. DROIT D'ECRITURE

Le droit d'écriture s'élève à 95 € et est payé sur déclaration par le notaire soussigné.

DONT PROCESVERBAL

Fait et dressé à Schaerbeek, en l'étude

Date que dessus

Et après lecture intégrale et commentée, les comparants, présents ou représentés comme dit est, ont signé avec Nous, notaire.

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers**Au verso** : Nom et signature (pas applicable aux actes de type "Mention").